



INFORMATION MUNICIPALE
DE LA VILLE DE MONTATAIRE

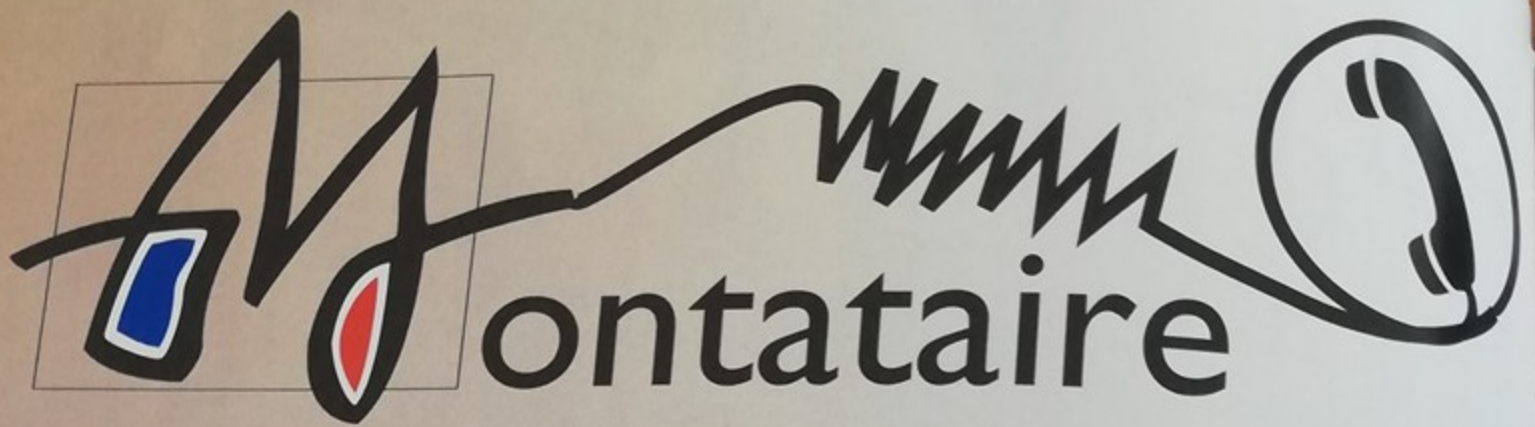
LE MAGAZINE D'UN STYLE DE VILLE - N° 4 - NOVEMBRE 96

Vivre!

**Du mariage 1900...
...à la réindustrialisation
de Chausson... en passant
par la nouvelle école**



**Une ville qui résiste
et qui agit !**



ALLO... M. le Maire

Les premier et troisième lundis de chaque mois
M. le Maire à votre écoute
de 17 h 30 à 19 h 30

03.44.25.57.07

et le Lundi de 10 h. à 12 h. au C.M.I.
le Jeudi de 10 h. à 12 h. à la Mairie

Permanence des Adjointes sur rendez-vous

Daniel BROCHOT :	Finances - Culture	Louis RAYMOND :	Affaires sociales
Jocelyne DESCHAMPS :	Sports Comité des Fêtes	Joël CAPET :	Logement *
Alain POISOT :	Travaux	Gérard DETRAUX :	Affaires scolaires
Claude COUALLIER :	Urbanisme - Emploi	Marie-Paule BUZIN :	Santé - Protection sociale
Françoise BORDAIS :	Petite enfance Centre de Loisirs		

* Le lundi après-midi au CMI sur rendez-vous
Tél. : 03.44.24.48.04



M

DES MONTATAIRIENS CITOYENS : LE VRAI VISAGE DE NOTRE VILLE.

multiples travaux durant l'été dans toute la ville, nombreuses activités proposées à toutes celles et tous ceux qui ne peuvent malheureusement pas partir en vacances, en particulier les enfants et la jeunesse, expositions nombreuses et instructives, journée qui restera mémorable du 23 octobre organisée par les retraités de la ville avec le «mariage 1900».... ces derniers mois ont encore montré que Montataire, ses habitants, savaient être dynamiques et présenter une réalité qui n'a rien à voir avec l'image trop souvent «véhiculée» de notre ville, qui serait un véritable «enfer». Bien sûr nous connaissons des problèmes graves. Nous ne sommes pas épargnés par le chômage, la précarité, les difficultés de vie - l'exemple de la fermeture de Chausson est de ce point de vue symbolique- mais aussi la violence intolérable, la dégradation des rapports entre les gens, entre les générations, le vandalisme injustifiable...

Tout cela est réel comme dans nombre d'autres villes, la Municipalité ne cherche pas à le nier ou à le cacher, mais ne voir que cet aspect serait grave et désespérant.

Montataire, tout ce bulletin le montre, est aussi une ville avec des habitants de tous âges, de toutes conditions qui agissent, qui travaillent, qui participent à la vie d'associations nombreuses et actives, avec des centaines de bénévoles, qui sont des citoyens à part entière, qui veulent vivre autrement.

Pas plus qu'elle n'accepte cette société inhumaine, la Municipalité ne veut pas se résoudre, ou se résigner, à tout ce qui est inexcusable, intolérable, injustifiable. Ceux qui se comportent de cette façon doivent savoir que nous ne laisserons pas faire, ils ne doivent pas se tromper d'adversaires, de colère. Les montatairiens veulent vivre en paix, dans la tranquillité et la sécurité, c'est un droit comme celui au travail, au logement, à la sécurité sociale.

Ensemble, nous pouvons réfléchir, débattre, décider d'agir pour faire respecter ces droits, dans des rencontres multiples et des réunions de quartiers qu'organisent vos élus.

Dans l'espoir de vous rencontrer, recevez, Madame, Mademoiselle, Monsieur, mes salutations les meilleures.

**Votre Maire
Jean-Pierre Bosino**

ENSEMBLE POUR DEFENDRE LE LOGEMENT SOCIAL

Il est question pour le budget de l'Etat 1997 de reconduire le gel des aides à la personne et d'inclure certaines prestations sociales dans les revenus.

Par exemple tout est fait par ces mesures d'empêcher la construction et la réhabilitation des logements sociaux.

Alors que le logement social vit déjà une grande détresse, les mesures envisagées risquent d'augmenter l'ampleur des dégâts. La demande de logements locatifs est de plus en plus forte. A Montataire, plus de 100 familles sont en attente d'un logement social. Le taux d'effort demandé aux locataires et notamment au niveau du coût du loyer, charges comprises, est trop élevé et beaucoup d'entre eux ne pourront pas ou plus payer.

Le chômage, la précarité de l'emploi, le basculement d'un nombre de plus en plus grand de ménages vers les maxima sociaux qui sont en augmentation, en sont les raisons principales.

En conséquence, les besoins réels de l'aide personnalisée au logement social vont encore croître de façon importante. Dans le privé les relocations fournissent périodiquement l'occasion d'augmenter les loyers en vertu de la loi Méhaignerie. De ce fait les locataires du privé perçoivent globalement plus d'aide au logement que ceux du secteur social (HLM).

Un redoutable processus se met progressivement en route. D'un côté les investisseurs privés bénéficient d'énormes exonérations fiscales pour investir dans le logement locatif aux loyers libres. Ils gardent le droit de sélectionner leurs locataires en fonction de leur solvabilité, APL éventuellement comprise. De l'autre le gouvernement annonce qu'il va donner de nouveaux pouvoirs aux Préfets en matière d'attribution de logements sociaux. Il s'agira sans doute de concentrer les locataires les moins solvables dans les cités les plus anciennes et les plus dégradées, accentuant ainsi les ghettos de la misère, les impayés de loyers, le mal-vivre ces dimensions. C'est intolérable, c'est inacceptable.

Il faut que l'Etat remplisse son devoir de solidarité nationale. Les élus avec les locataires et les demandeurs de logements et tous les acteurs du logement social, doivent être prêts à mener une action forte et unie pour que le gouvernement revoie sa copie.

On ne pourra pas assurer le droit au logement en France et, dans notre ville dans les années à venir, sans cette inversion des priorités.

Aujourd'hui, l'urgence c'est de lutter pour un autre budget du logement. Nous avons des propositions de mesures immédiates à faire avancer telles que :

- L'interdiction de toutes saisies et expulsions sans relogement pour les locataires de bonne foi

- Une action contre la cherté de loyers par encadrement généralisé dans le secteur privé

- La revalorisation immédiate de 15 % de l'APL et de l'allocation logement

- La revalorisation des plafonds de ressources donnant droit d'accès aux logements HLM

- Un programme ambitieux de construction et de réhabilitation avec une amélioration des conditions de financements. Ceci inclut un retour de l'aide à la pierre à 40 % du coût des travaux pour l'ancien et le neuf

- Le remboursement de la TVA aux organismes HLM, des emprunts à très faibles taux et à longue durée de remboursement

- Le retour immédiat à une contribution de 1 % de la masse salariale des entreprises pour aller vers 2 %.

- La rénovation des organismes collecteurs imposant un contrôle démocratique par les salariés et leurs organisations de l'utilisation des fonds.

Les luttes communes (élus-locataires) récentes ont permis notamment au niveau d'une partie des charges des remboursements allant de 300 francs à 3000 francs.

Alors ensemble continuons de nous battre, pour un véritable logement social dans notre ville.

Joël Capet
Maire Adjoint
au logement

Résidence

Mon...
de N...



Vivre : Quelles
quelle démarche
pour le fonction
d'un tel équipement

M. Demion : Tout
nécessaire de ré
concept FJT qui
années 60, est un
jamais d'actuali
connaît les difficu
de logement des

Un FJT est un c
usages, il permet
à l'emploi, il est u
cation sociale pe
est un endroit de
rencontres de je
et de couches s

La résidence q
geons de gérer c
s'intégrer à la
notamment par
tectural afin de
sion d'une gran
liale.

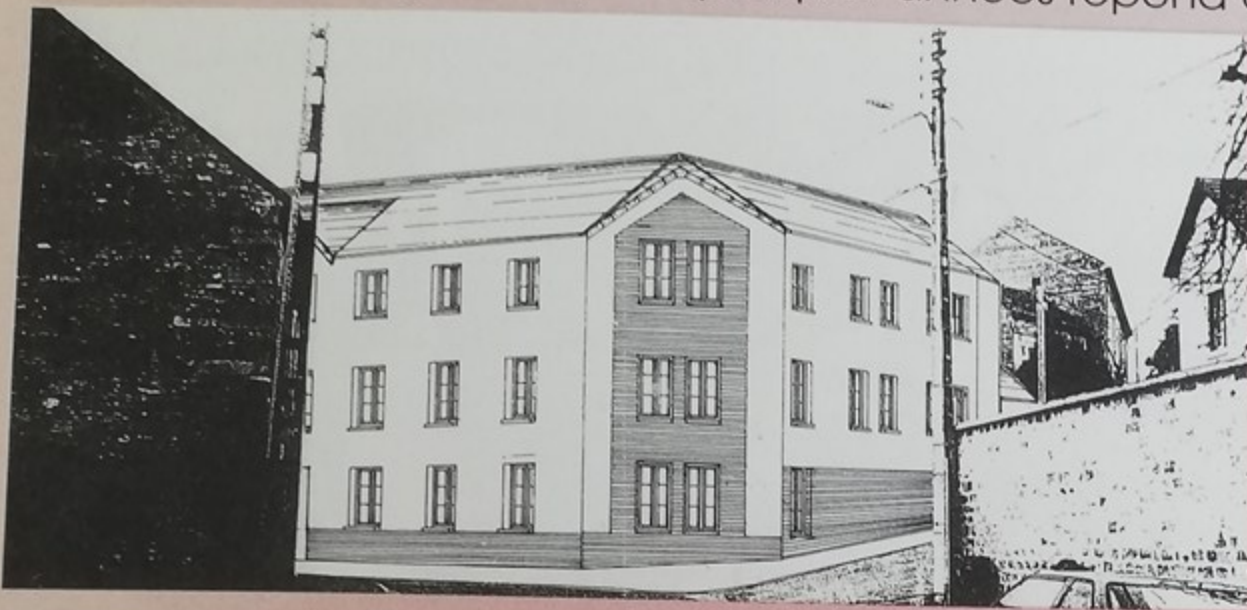
Cette construc
comme tous le
passage pour
écueils inhérent
jeunes :

- l'installation q
jeunes et la co
famille

- la surcharge
transforme le b
pour les copain
Pour éviter qu'u

Résidence Jeunes où en est-on ?

Monsieur DEMION, Directeur du Foyer des jeunes travailleurs de Nogent depuis quelques années répond à nos questions.



Plan de la Résidence Jeunes

Vivre : Quelles conceptions, quelle démarche avez-vous pour le fonctionnement, la vie d'un tel équipement ?

M. Demion : Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler que le concept FJT qui est né dans les années 60, est une idée plus que jamais d'actualité lorsque l'on connaît les difficultés d'emploi et de logement des jeunes.

Un FJT est un outil à multiples usages, il permet la mobilité face à l'emploi, il est un lieu de qualification sociale par le logement, il est un endroit de brassages et de rencontres de jeunes de statuts et de couches sociales variés.

La résidence que nous envisageons de gérer à Montataire doit s'intégrer à la vie du quartier notamment par l'aspect architectural afin de donner l'impression d'une grande maison familiale.

Cette construction devra être comme tous les FJT un lieu de passage pour éviter les deux écueils inhérents à l'habitat des jeunes :

- l'installation quasi définitive des jeunes et la construction d'une famille
- la surcharge en résidents qui transforme le bâtiment en squat pour les copains et les amis.

Pour éviter qu'un tel type d'équi-

pement devienne un ghetto, il nous faudra gérer attentivement les flux pour brasser des populations de nature, de milieu et de professions différentes. Il faudra être très attentif à ce que les équilibres naturels de populations coexistent afin qu'aucun groupe ne prenne le pas sur les autres.

Nous devons donc héberger des jeunes instruits, des jeunes salariés ou en formation professionnelle, et quelques jeunes en situation plus précaire.

La mise en place d'une salle multimédia en adjonction du bâtiment; salle ouverte à des activités extérieures, permettra d'organiser un lieu de rencontre valorisant et utile pour l'ensemble des résidents.

Vivre : La Municipalité de Montataire a fait le choix d'élaborer son projet de «Résidence jeunes» avec l'association du F.J.T. de Nogent et l'O.P.A.C. de l'Oise. Pouvez-vous nous décrire succinctement celui-ci ?

M. Demion : La «Résidence Jeunes» de Montataire aura la particularité d'être constituée de 20 T1 bis, 8 T2, et d'1 T3 qui seront complètement équipés. Il est aussi prévu 2 logements pour des personnes à mobilité réduite.

Nous avons essayé par les choix de matériaux et les discussions nombreuses avec l'architecte et l'OPAC de l'Oise, de faire que chacun des logements soit différent et que les intimités personnelles soit préservées.

Il n'y aura donc pas de grands couloirs avec des distributions identiques mais une succession de petits couloirs, de petits vestibules afin que chacun ait l'impression d'être chez lui.

La volonté architecturale nous permettra de dépasser la contradiction suivante :

- L'isolement du chez soi et la vie collective.

Il suffit de jeter un œil sur les plans pour se rendre compte que de nombreuses astuces permettent à la fois l'individualité et la vie collective.

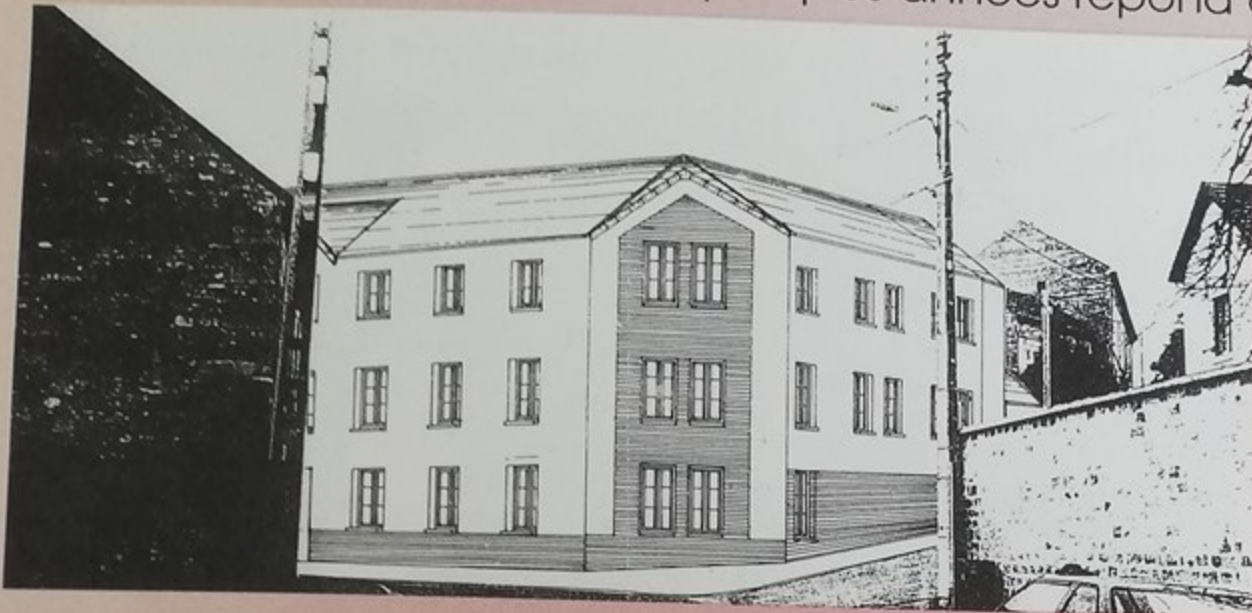
Vivre : A quand peut-on raisonnablement espérer l'ouverture de cette Résidence ?

M. Demion : Si tout se passe bien, nous serons prêts à accueillir des jeunes au début du printemps 98.

Comme l'accueil est une fonction importante, nous aurons mis en place un responsable de site qui sera chargé, à la fois, de faire vivre la résidence et de palier aux difficultés plus individuelles des jeunes.

Résidence Jeunes où en est-on ?

Monsieur DEMION, Directeur du Foyer des jeunes travailleurs de Nogent depuis quelques années répond à nos questions.



Plan de la Résidence Jeunes

Vivre : Quelles conceptions, quelle démarche avez-vous pour le fonctionnement, la vie d'un tel équipement ?

M. Demion : Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler que le concept FJT qui est né dans les années 60, est une idée plus que jamais d'actualité lorsque l'on connaît les difficultés d'emploi et de logement des jeunes.

Un FJT est un outil à multiples usages, il permet la mobilité face à l'emploi, il est un lieu de qualification sociale par le logement, il est un endroit de brassages et de rencontres de jeunes de statuts et de couches sociales variés.

La résidence que nous envisageons de gérer à Montataire doit s'intégrer à la vie du quartier notamment par l'aspect architectural afin de donner l'impression d'une grande maison familiale.

Cette construction devra être comme tous les FJT un lieu de passage pour éviter les deux écueils inhérents à l'habitat des jeunes :

- l'installation quasi définitive des jeunes et la construction d'une famille
- la surcharge en résidents qui transforme le bâtiment en squat pour les copains et les amis.

Pour éviter qu'un tel type d'équi-

pement devienne un ghetto, il nous faudra gérer attentivement les flux pour brasser des populations de nature, de milieu et de professions différentes. Il faudra être très attentif à ce que les équilibres naturels de populations coexistent afin qu'aucun groupe ne prenne le pas sur les autres.

Nous devons donc héberger des jeunes instruits, des jeunes salariés ou en formation professionnelle, et quelques jeunes en situation plus précaire.

La mise en place d'une salle multimédia en adjonction du bâtiment; salle ouverte à des activités extérieures, permettra d'organiser un lieu de rencontre valorisant et utile pour l'ensemble des résidents.

Vivre : La Municipalité de Montataire a fait le choix d'élaborer son projet de «Résidence jeunes» avec l'association du F.J.T. de Nogent et l'O.P.A.C. de l'Oise. Pouvez-vous nous décrire succinctement celui-ci ?

M. Demion : La «Résidence Jeunes» de Montataire aura la particularité d'être constituée de 20 T1 bis, 8 T2, et d'1 T3 qui seront complètement équipés. Il est aussi prévu 2 logements pour des personnes à mobilité réduite.

Nous avons essayé par les choix de matériaux et les discussions nombreuses avec l'architecte et l'OPAC de l'Oise, de faire que chacun des logements soit différent et que les intimités personnelles soit préservées.

Il n'y aura donc pas de grands couloirs avec des distributions identiques mais une succession de petits couloirs, de petits vestibules afin que chacun ait l'impression d'être chez lui.

La volonté architecturale nous permettra de dépasser la contradiction suivante :

- L'isolement du chez soi et la vie collective.

Il suffit de jeter un œil sur les plans pour se rendre compte que de nombreuses astuces permettent à la fois l'individualité et la vie collective.

Vivre : A quand peut-on raisonnablement espérer l'ouverture de cette Résidence ?

M. Demion : Si tout se passe bien, nous serons prêts à accueillir des jeunes au début du printemps 98.

Comme l'accueil est une fonction importante, nous aurons mis en place un responsable de site qui sera chargé, à la fois, de faire vivre la résidence et de palier aux difficultés plus individuelles des jeunes.

ÉTÉ 96 A MONTATAIRE

De nombreux Montatairiens appréhendaient l'arrivée de l'été avec en tête les événements dramatiques, traumatisants et dégradants pour notre ville, de juillet 1995. Qu'en est-il ?



Tout au long de l'année, les élus n'ont eu qu'un seul souci : tout mettre en œuvre pour éviter à la population de connaître une nouvelle flambée de violence, tout mettre en œuvre pour que chacun ait le droit à sa sécurité, à sa tranquillité. Pour cela, plusieurs mesures et dispositions ont été prises en matière d'emploi, d'occupation, de loisirs des jeunes.

La reconduction de ce qui se faisait les années précédentes, mais aussi des innovations, et surtout les contacts, le dialogue, ont été renoués avec nombre de jeunes. Non pas par crainte ou pour céder à ce qui est injustifiable, inexcusable, comme la violence, la casse, les problèmes posés aux gens, mais au contraire pour montrer que l'intérêt de la jeunesse, c'était aussi de faire en sorte que la population mesure mieux le degré des difficultés auquel se trouve confronté cette génération, en donnant une autre image de notre ville.

Pari réussi ? Tous les problèmes réglés ? Non bien sûr, mais de réelles avancées, une vraie prise en compte chez certains jeunes de ce qui est injustement enduré par la population. D'autres ont continué à se comporter de façon intolérable, et ceux-là doivent savoir que la Municipalité ne les laissera pas continuer ainsi, qu'elle fera tout pour les empêcher de nuire plus longtemps.

Alors les mesures ? Ce sont d'abord plusieurs dizaines d'emploi pour l'été qui ont été offerts aux jeunes montatairiens avec le centre de loisirs, qui occupe à lui seul, plus de 50 animateurs (trices), mais aussi quelques postes aux services techniques, à la régie d'électricité, et le démarrage tant attendu du chantier-école pour 16 personnes. Ensuite des centaines d'enfants et d'adolescents, ont pu avec le Centre de Loisirs connaître de multiples activités, plusieurs dizaines de jeunes ont pu avec le service jeunesse partir camper quelques jours, découvrir diffé-

rentes occupations. Avec le service des sports, ce sont aussi des dizaines d'enfants, d'adolescents qui ont découvert ou/et pratiqué une activité sportive dans de multiples disciplines.

La base de loisirs de St Leu, la piscine de Montataire comme chaque année ont permis à des milliers de jeunes, mais aussi d'adultes, de bénéficier de ces installations accessibles pour le plus grand nombre au regard des tarifs pratiqués.

Au global, et malgré le fait que beaucoup de jeunes, de familles, ne peuvent partir en vacances, toutes celles et tous ceux qui l'ont voulu, ont pu trouver des activités permettant d'oublier quelques heures, quelques jours, les difficultés de la vie, de cette société.

Bien entendu la Municipalité veut être attentive à la façon dont les habitants de Montataire ont perçu cet été 96, les mesures prises : n'hésitez pas à écrire en mairie pour faire part de votre sentiment.

DES PROJETS EN VOIE DE CONCRÉTISATION

Vivre, travailler à Montataire, y rester, est une aspiration qui, de génération en génération a marqué profondément l'identité de notre ville.

Différentes études socio-économiques faites par le district, la DDE, le GEP, la chambre des métiers et du commerce, montrent que c'est un atout pour son développement.

Depuis des années, la Municipalité a voulu prendre en compte cette aspiration en menant une politique foncière, de maîtrise du sol.

Récemment, une enquête sur les besoins en matière d'habitat a été lancée, plus de 120 habitants ont déjà répondu.

Ce sont là des outils qui ont permis d'établir une stratégie de l'urbanisme pour les 5 ans à venir.

Nous avons aussi la possibilité de poursuivre la construction de logement social et répondre à la demande d'accession à la propriété.

La dernière opération date de 1992 sur le quartier Lesiour.

Aujourd'hui des projets sont sur le point de se matérialiser. Ils ont été présentés aux habitants du Centre ville Ouest et Est lors de réunions publiques tenues les 14 et 21 octobre dernier, avec la participation des architectes : A. Damagnez et P. Douaire

Les échanges ont montré l'intérêt des jeunes et des moins jeunes, de voir le bas de Montataire revitalisé, en gardant un juste équilibre avec le haut dont la réhabilitation doit se poursuivre.

Les remarques ont porté sur la nature des sols, la préservation de l'environnement, la circulation et le stationnement, la sécurité et la tranquillité, les délais de réalisation et d'occupation des lieux sans oublier la question des coûts en matière de loyer ou d'achat pour l'accession à la propriété.

Cependant, la décision de la Municipalité comme celle des bailleurs sociaux de réaliser les programmes de logement sociaux est conditionnée aux aides de l'Etat qui attribut les PLA, PLI, PLATS et autres LQCM.*

Ceci d'autant que la réforme du 1% patronal (en réalité 0,45 % de la masse salariale des entreprises cotisantes) va servir à verser des intérêts aux banques pour les prêts à taux 0 % au détriment notamment du logement social. Ce qui représente 700 F/an et par salarié pour 10 millions de cotisants. Ce n'est pas ainsi que l'activité du «bâtiment» peut repartir.

Alors quels sont les projets ?

Sur le centre ville Ouest (entre la mairie et la salle de la Libération) débutera prochainement un programme de 31 logements locatifs en mixité avec 300 m² de commerces réalisés par Oise-Habitat.

Deux autres opérations sont

prévues sur ce secteur, avec de l'accession à la propriété et une amélioration des équipements culturels.

Sur le centre ville Est (mairie annexe, barrière des Forges) doit commencer le chantier de la Résidence des jeunes avec la réalisation de 29 logements.

Dès 1997, face à la RPA, un permis de construire sera déposé concernant 48 logements collectifs moitié PLA moitié PLI.

Enfin dans le lotissement «les Jardins de Fourquevoie» (situé entre la rue Victor Hugo et la RD 123, derrière la Résidence Hélène) 11 appartements avec garage et bout de jardin en accession à la propriété seront construits dès le printemps 1997 pour un prix avoisinant les 8300 F. TTC le M².

D'autres projets sont à l'étude, nous en parlerons en temps utile.

Claude Couallier
Adjoint à l'urbanisme et à l'emploi

* Différents prêts aidés par l'Etat



Présentation des projets sur le centre ville ouest par M. Dominique Bordais, directeur des Services Techniques

Vos impôts sont trop lourds. Et pourtant ils risquent de subir une nouvelle augmentation l'année prochaine car non seulement le gouvernement a décidé de réduire les dépenses de son budget (dont les crédits transférés aux communes), mais s'ajoute pour Montataire la perte de la taxe professionnelle de CHAUSSON

(7 millions de francs qui seront compensés partiellement sur 5 ans avec seulement 4,5 millions de francs la première année).

Guerre économique, restructurations, application des critères de convergence de Maastricht pour la monnaie unique, ces choix du gouvernement vont peser lourds sur les finances de la ville.

Vous avez été nombreux à signer la pétition proposée par la municipalité pour exiger du gouvernement une baisse des impôts locaux et plus de moyens pour la commune. Plusieurs centaines de pétitions ont été déposées à l'Elysée le 12 octobre avec des milliers d'autres venues de toute la France. Il faut continuer sur cette voie.

ETRE CITOYEN, C'EST PARTICIPER A L'ELABORATION DU BUDGET AVEC LES ELUS

Ecrasés par les factures à payer, la vie chère et trop souvent la baisse de votre pouvoir d'achat, il est bien naturel que vous veniez l'idée que la commune dépense trop et que pour baisser la fiscalité il faudrait réduire les dépenses.

Vos élus le pensent aussi. Mais il serait souhaitable que l'on se mette d'accord sur ce qu'il faut réduire dans les dépenses.

Il est difficilement imaginable que nous réduisions encore les investissements nécessaires à l'entretien du patrimoine car il vous est utile dans votre vie quotidienne.

Peut-on imaginer d'éclairer moins les rues, de ne plus refaire les rues et les trottoirs dégradés, d'entretenir au rabais les écoles et les équipements sportifs et culturels ? ...

Peut-on imaginer de ne plus prendre en charge une partie du coût des restaurants scolaires, du centre de loisirs, des colonies de vacances ?

Pour être court, peut-on imaginer que le budget de la ville participe de moins en moins au fonctionnement des services qui vous sont rendus en permanence ?

Par contre des dépenses imposées contre nature par les choix gouvernementaux ou les banquiers, oui il faut les réduire.

Par exemple, si les taux d'intérêts de la dette étaient ramenés aux taux d'inflation plus les frais bancaires, la ville baisserait ses dépenses de 4 millions de francs.

Si l'Etat remboursait à la caisse de retraite des agents des col-

lectivités locales, les ponctions opérées depuis 1985 et que la cotisation employeur était ramenée au taux d'équilibre, la ville récupérerait plus de 3 millions de francs.

Rappelons que vos taxes d'habitation payées à la ville représentent en 1996, 2,4 millions de francs.

Ces 2 exemples illustrent bien qu'il existe des solutions aux problèmes des finances communales. La condition est de convaincre et imposer qu'une autre utilisation de l'argent est possible. Plutôt que de favoriser les placements spéculatifs des milliardaires (non imposés), il faut donner les moyens aux communes de réaliser plus et de développer le service public local dont vous avez besoin tous les jours.

DEBATTRE DES SOLUTIONS A IMPOSER, DECIDER ENSEMBLE DES CHOIX DE GESTION

C'est pour discuter ensemble de ces solutions, vous écouter pour mieux connaître vos attentes de la gestion municipale, que les élus proposent de vous rencontrer chez vous et de participer à des réunions de quartier.

Sans vous, les problèmes ne peuvent qu'empirer.

Daniel BROCHOT
Maire-Adjoint
aux finances et à la culture

ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 1996

- 01) Approbation du procès verbal, séance du 20 juin 1996.
- 02) Réindustrialisation du site Chausson
vote sur la zone franche
sur les parkings
a) Rapport oral de M. le Maire
- FINANCES
- 03) Budget supplémentaire 1996 - Approbation -
- 04) Prêts projets urbains : convention de financement avec la caisse des dépôts et consignations.
- 05) Informatisation des services :
* Matériel informatique : Avenant au marché passé avec la Sté SAMARA
* Câblage : Avenant au marché passé avec la Sté TIMSA
- PERSONNEL
- 06) Tableau des effectifs - modifications-
- 07) Logements de fonction - modalités d'attribution-
TRAVAUX/URBANISME/ENVIRONNEMENT
- 08) Programmation travaux 1997 : demandes de subventions.
a) Etat et financement RESIDER.
b) Conseil Régional de Picardie (Contrat de Développement Urbain et Fonds de Développement Local).
c) Conseil Général de l'Oise.
- 9) Construction du nouveau groupe scolaire-dénomination-
- 10) Réalisation d'un réseau de sonorisation :
Convention RCCEM/Comité des Fêtes/Mairie de Montataire.
- 11) Transfert à la société LUDOPARC SA des contrats plastic-
omnium.
- 12) Urbanisme : opération d'aménagement centre ville Ouest acquisition parcelle AL 224 appartenant à Mmes Barthélémy- Fréret & Rousselle
- 13) Urbanisme : opération d'aménagement centre ville Est acquisition des parcelles AN 80-298-307-308 appartenant aux consorts Baxs.
- 14) Plafond légal de densité (P.L.D.) Résidence des jeunes travailleurs
- 15) Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'eau potable.
- 16) Bois communal : demande de soumission au régime forestier
- 17) AKZO NOBEL COATINGS : procédure d'enquête publique
- 18) Avis sur enquête publique : déclassement sente Cavée d'Angy
DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION
- 19) Classes de neige - tarifs 1996/1997
- 20) Modalités d'attribution des aides aux lycéens et étudiants
- 21) Tarifs de la crèche L. Michel : complément
- 22) Tarifs restaurants scolaires : complément
- 23) Convention avec l'éducation nationale pour les intervenants dans les établissements scolaires.
- 24) Bourse d'aide aux projets et aux vacances.
- 25) Contrat Laser 96/97
- 26) Zone d'éducation prioritaire - reversement de la subvention du Conseil général
- 27) Réseau santé d'agglomération - participation
- 28) Clubs péri-éducatifs - participation
- DIVERS
- 29) Délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales.
- 30) Questions orales.

CONSEIL MUNICIPAL
DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
VENDREDI
31 JANVIER 1997
Salle de la Libération



Les Conseillers municipaux en séance de travail

LES REUNIONS DE QUARTIER

LIEU	DATE	HEURE
J. Decour	Mardi 3 décembre 1996	18 h 30
Piscine	Mardi 10 décembre 1996	18 h 30
Centre aéré	Vendredi 13 décembre 1996	18 h 30
Le Bray	Mardi 17 décembre 1996	18 h 30
P. Langevin	Vendredi 20 décembre 1996	18 h 30
Joliot Curie	Mardi 7 janvier 1997	18 h 30
Magenta	Vendredi 10 janvier 1997	18 h 30
Fonds de Montataire	Mardi 14 janvier 1997	18 h 30
Libération	Vendredi 17 janvier 1997	18 h 30

CHAUSSON

OÙ EN EST-ON ?

Dans le prolongement de l'information sur la réindustrialisation du site et le projet de «village industriel», que la Municipalité vous a donné - document 4 pages sur lequel l'avis de la population était sollicité - le conseil municipal au cours de deux séances a eu à discuter de ce projet et à prendre des décisions très importantes pour le site Chausson, pour notre ville.

Conseil municipal du 3 octobre

La décision a été prise à l'unanimité de racheter au prix de 2 millions de francs les parkings Nord de Chausson situés sur notre commune - parc de stockage, parking du personnel et parking des cars - afin de valoriser l'offre qui pourrait être faite par le District Urbain de l'Agglomération Creilloise de rachat de l'intégralité du site au « franc symbolique » (il semblerait depuis, qu'en fait, il faille mettre 1 million de francs dans ce rachat).

Les 6 hectares de parking appelés «le Vignolle» que Montataire rachète, serviront à un projet pour notre commune de zone d'activités industrielles et artisanales pour des PME-PMI, quelques habitations pourraient être construites dans le fond du parking de stockage pour faire le lien avec le quartier de la cité Bessemer. Par ailleurs, une nouvelle voirie de liaison pourrait être créée sur cette zone, de même qu'un emplacement destiné à un futur équipement public pourrait être rénové.

Conseil municipal du 24 octobre

Le Conseil Municipal a tout d'abord voté l'extension des compétences de la commune délégées

au District Urbain de l'Agglomération Creilloise (DUAC) dans ces termes. «Promotion concertée des actions de développement économique et de l'emploi dans l'agglomération creilloise et création de zones d'activités districales en accord avec les conseils municipaux des 4 (quatre) communes du District Urbain de l'Agglomération Creilloise».

Cette extension de compétence votée aussi par Creil, Nogent et Villers Saint Paul était indispensable pour que le DUAC puisse déposer une offre de rachat du site Chausson auprès du tribunal de commerce de Nanterre en charge du dossier de l'entreprise dans le cadre de sa liquidation.

Ensuite le Conseil municipal s'est prononcé sur le principe de la reprise éventuelle du site Chausson par le district, conformément à l'extension des compétences votée avant, qui précise qu'il faut l'accord des quatre conseils municipaux (Creil, Montataire, Nogent, Villers St Paul) pour créer une zone d'activité districale.

Bien entendu si le DUAC trouvait un accord définitif avec la société de M. Mallart qui devrait louer le site, le Conseil municipal de Montataire aurait à se prononcer sur un projet définitif.

Enfin, le Conseil municipal s'est prononcé sur le périmètre de la «zone franche urbaine» du plateau Rouher de Creil qui pourrait concerner le site bâti (seulement les bâtiments) de Chausson si le gouvernement le décidait. Le fait qu'une partie de ces bâtiments se trouve sur notre ville rendrait logique cet avis du Conseil de Montataire. Les élus l'ont fait en toute connaissance de cause et surtout sans illusion sur ce que cela pourrait apporter réellement en terme d'emploi. Ceci étant, si cette éventuelle zone franche pouvait apporter une occasion supplémentaire de faire venir des entreprises qui créent réellement des emplois, alors pourquoi pas ?

Nous en sommes là au moment de la rédaction de cet article (30 Octobre) et peut-être que les choses auront évolué au moment où vous aurez ce bulletin entre les mains. En tout état de cause, les décisions du Conseil municipal montrent l'engagement de la Municipalité à faire en sorte que le site Chausson ne devienne pas une friche, et que des salariés puissent de nouveau y travailler !

VIOLENCE MARGINALITE TOXICOMANIE

Suite à des courriers sur différents quartiers, nous saisissons l'occasion de vous écrire.

Comment ne pas réagir devant des adolescents en quête de reconnaissance sociale et de moyens pour vivre.

Ces mêmes jeunes, qui sont des proies faciles pour des organisations bien structurées, réagissent contre cette forme de soumission. Lorsqu'un dialogue s'engage il leur semble pour la plupart que cette illusoire insertion leur a été dictée par le besoin d'être inséré dans un dispositif de fonctionnement. Dès lors, ils ont la sensation d'appartenir à un groupe social. D'autant que dès 12 ans ils ont appris la banalisation de la consommation de haschich dans les cités, nous sommes d'accord avec vous.

La prévention des toxicomanies passe par l'information des droits et des devoirs de chacun.

69 % des parents sont inquiets pour l'avenir des enfants, face à la menace que représente le marché de la drogue dans la société où nous vivons.

Le monde parallèle n'est pas la solution, mais la bataille pour le droit au travail reste notre préoccupation quotidienne.

Nous remercions les Montatairiens qui adressent un courrier aux élus par rapport à leurs préoccupations. Nous encourageons cette forme de dialogue qui renforce les liens entre les citoyens.

Continuons ce genre d'échanges et peut-être que des réflexions aboutiront à des décisions d'ACTION en direction des pouvoirs publics.

Lucienne Boubennec
Conseillère municipale

Il était le plus grand, le plus gros et le plus âgé. Mais la maladie a eu raison de lui, il en a vu des culottes de gamins s'user sur son pourtour, les cœurs vaillants et d'autres groupes faire leur pique-nique le jeudi et des jeux de camps.

Mais la maladie, comme pour les êtres humains, a eu raison de lui. Ils étaient trois. L'un fut foudroyé, le deuxième couché par la tempête du mois d'août 1989 en même temps que ses congénères de la Croix Louis II que les vieux Montatairiens connaissaient aussi très bien.

Le gros hêtre malade est devenu dangereux pour les promeneurs et nous allons devoir l'abattre, encore un vestige du passé de notre ville qui va disparaître mais il nous est impossible de faire autrement.

Avant de nous résoudre à cette solution, deux experts ont conclu à la même issue, il faut l'abattre.

Yves SOUFFLARD
Conseiller Municipal
Délégué à l'Environnement

PERMANENCES CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE

Dans le but d'améliorer le service rendu aux usagers, la C.R.A.M. Nord Picardie vous informe de ses permanences, les 2ème et 4ème Mercredis de 14 h à 16 h 30 au Centre Municipal d'Informations, avenue Anatole France. Prendre rendez-vous auprès de Mme Legrand au 03.44.61.70.10.

COLLECTE DE VÊTEMENTS

La société FRAMINEX S.A., avec le parrainage de l'Association des Paralysés de France, a implanté sur le territoire de la commune des containers pour collecter les vêtements usagers que vous ne portez plus.

En effet, au lieu de les mettre à la poubelle il suffira de les déposer dans les containers de recyclage situés à l'école Henri Wallon, parking Ambroise Croizat, école Joliot Curie.

Bien évidemment, le Secours Populaire Français de Montataire collectera toujours les vêtements que vous leur apporterez afin de venir en aide à une partie de la population qui se trouve dans le besoin. Qu'on se le dise !

LA CULTURE EST UN DROIT

Le «1% culturel» voté par l'Assemblée Nationale ne fut qu'un leurre de courte durée. Pour 1997, le budget de la Culture sur le plan national sera le plus touché, sans commune mesure avec les autres ministères.

Avec moins 20%, les crédits de la Culture devraient représenter moins de 0,8% des dépenses totales de l'Etat.

A Montataire, l'orientation n'est pas la même. La Municipalité considère que la Culture n'est pas un secteur mineur. Elle est persuadée que le spectacle vivant, la musique, le théâtre, le cinéma, le livre, la danse, la peinture, ... sont

les instruments privilégiés de développement de tout individu.

On entend souvent : «à Montataire, il y a plein de choses».

En effet, les activités ne manquent pas.

Ce fut lors de ce dernier trimestre quatre expositions : l'exposition annuelle mycologique, la 1ère rencontre de passionnés de modèles réduits, un panorama de l'histoire du pain à l'Église Notre-Dame, et le salon de « Formes et Couleurs », peintres amateurs de Montataire et de la région.

Ces expositions furent véritablement un succès en constatant l'affluence et les réactions du public.

Ce fut également un moment exceptionnel de théâtre avec «Les Tréteaux de France», «La Compagnie», «l'Atelier Théâtre de Saint-Leu».

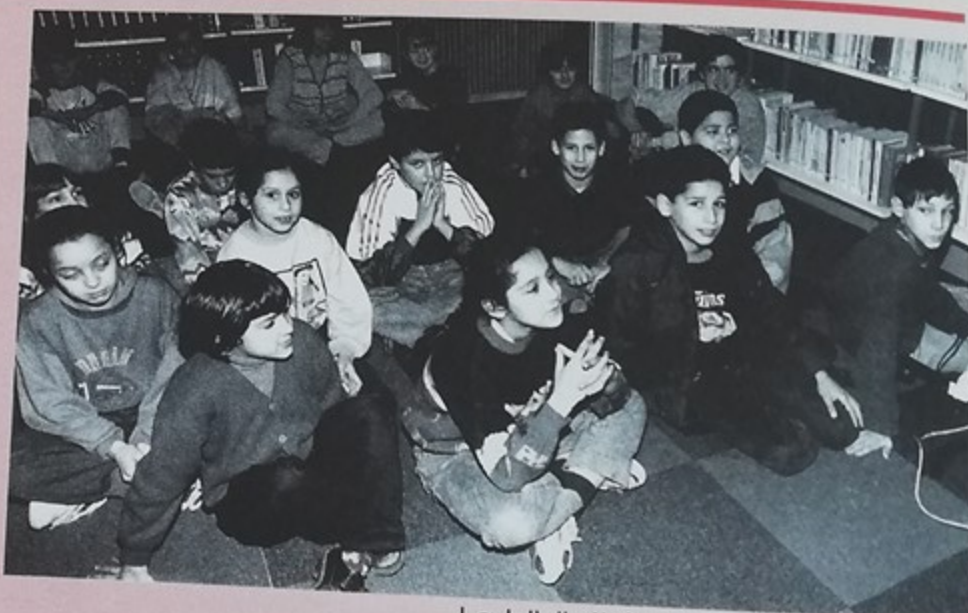
La musique n'était pas en reste avec en particulier, le concert «Flûte Orchestra» dans le cadre du 2ème Festival Musicolor du Bassin Creillois.

C'était aussi les spectacles «Jeune public» en direction des élèves des écoles, le cinéma, une conférence sur le Népal et une activité culturelle à part entière (organisée par l'OMRPA, le fameux «mariage 1900».

LES PERSPECTIVES 1997

Jeune public

- Chaque trimestre, un spectacle proposé à tous les enfants des écoles maternelles et primaires. Les spectacles seront pris en charge par la municipalité, donc gratuits pour les élèves.
- La possibilité pour les élèves de CM2 d'assister à un spectacle à la «Faïencerie de Creil».
- Des animations autour du théâtre au collège Anatole France avec la «Compagnie Derniers Détails».



La bibliothèque : un lieu apprécié

CINEMA «PALACE»

Encore un indice de satisfaction : 30% d'entrées supplémentaires par rapport à 1995 à la même date.

Une nouveauté : le programme de cinéma est sur Internet.

Pour connaître les horaires, accéder à l'affiche en couleurs, au résumé, ... tapez l'adresse toute simple :

<http://www.online.fr/cinefil/PROG/cinefil.fr/complexe.cgi?776-ppp:frdepart-60>

Le prix d'acquisition d'un micro-ordinateur étant relativement élevé, vous pouvez également être informé du programme par la «chaîne câblée», le 03.44.25.07.93 ou le 08.36.68.12.43

ABONNEMENT A «LA FAIENCERIE»

Les Montatairiens qui souhaitent assister aux spectacles de «La Faïencerie» (Office Culturel de Creil) peuvent bénéficier des tarifs réduits. La Municipalité de Montataire prend en charge la carte d'abonnement.

A l'accueil de la Faïencerie, lors de la réservation de places, présentez un justificatif de domicile et une photo de chaque membre de la famille. La carte d'abonnement vous sera remise et sera réglée par la Ville de Montataire.

CLUB VIDEO

Plusieurs personnes sont intéressées par la création d'un «club vidéo». Si les techniques de la prise de vues, du montage, ... vous passionnent, rejoignez les en contactant Monsieur Bossion, 6 rue Rignières - 60660 Cramoisy au 03.44.27.13.09 ou le Service Culturel, 3 rue de Condé à Montataire (03.44.24.69.97).

le Sport à Montataire

L'ANIMATION SPORTIVE

Des permanences sont proposées aux jeunes montatairiens (10-18 ans) à compter du 18 novembre 1996 aux jours et lieux suivants :

Lundi de 18 h 00 à 19 h 00
Salle Marcel Coene

Mardi de 18 h 30 à 19 h 00
Salle Michel Bouchoux

Mercredi de 11 h 00 à 12 h 00
au C.M.I.

Ces permanences auront pour but de vous informer sur les plannings d'animation, de vous inscrire sur les activités proposées, de recevoir vos éventuels projets ou demandes, de nouer un premier contact.

LE PING, C'EST CHOUETTE !

Le Ping, tout le monde connaît. Qui n'a pas tapé la balle, en vacances, dans le garage ? Le Tennis de table est aussi un sport que vous pouvez pratiquer à MONTATAIRE, à la Salle Paul LANGEVIN - Rue du 8 Mai 1945. En loisirs comme en compétition, vous serez toujours les bienvenus. Il vous suffit de prendre contact avec les responsables ou bien encore de vous rendre directement à la salle les mardi et vendredi de 20 h à 22 h. Le club, avec l'aide de la municipalité, propose également un entraînement spécial jeune avec un cadre technique.

Ces séances pourraient se dérouler les mardi et vendredi de 17 h à 19 h à la Salle Paul LANGEVIN. Renseignez-vous vite, les places seront limitées. L'activité est ouverte aux garçons comme aux filles à partir de 7 ans. Dernière information, ce club s'appelle l'Amicale de Tennis de Table de MONTATAIRE (A.T.T.M.) et serait heureux de vous compter parmi ses membres. Pour tous renseignements, vous pouvez également appeler le 03.44.24.04.74 ou le 03.44.25.72.13.

A bientôt devant la table

TOURNOI DE VOLLEY DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS LE SAMEDI 21 DECEMBRE A PARTIR DE 13 H 30 DANS LA SALLE MARCEL COENE

LE SERVICE DES SPORTS ORGANISERA UNE SORTIE AU PALAIS DES CONGRES LE VENDREDI 28 FEVRIER 1997 POUR ALLER VOIR : LE LAC DES CYGNES Retenez dès maintenant

MODERN'JAZZ

L'activité Modern'Jazz devant le succès grandissant a ouvert une nouvelle section depuis le mois d'Octobre : les 10/13 ANS le Mardi de 17 h 45 à 18 h 45 à la Petite Chapelle. Venez essayer le 1^{er} cours est gratuit : 170 F /trimestre pour les Montatairiens et 220 F pour les extérieurs

BOXE AMÉRICAINE

Le Boxing Club de Montataire est heureux de fêter sa première année d'existence; avec un effectif de 29 licenciés, nous pouvons nous réjouir de l'impact obtenu auprès de la jeunesse de la région. Pour une cotisation annuelle de 800 frs (licence, assurance comprise), nous proposons trois entraînements par semaine (lundi, mercredi et vendredi de 20 H. à 22 H.) ainsi qu'une participation à toutes les manifestations organisées par la Fédération ainsi que celles organisées en collaboration avec la municipalité.

Le Président
Frédéric CARON

AEROBIC LOISIR

Le club de Gymnastique l'Espérance de Montataire propose cette année un cours d'Aérobic. Cette pratique de loisirs consiste en une méthode qui aborde les différentes techniques du Fitness. La base des programmes repose sur des exercices visant à améliorer la condition physique et renforcer l'ensemble des groupes musculaires. Les séances rythmées et variées se déroulent dans une ambiance amicale et permettent de garder la forme tout en s'amusant ! Venez-nous rejoindre le lundi de 20 h à 21 h au gymnase du Lycée André Malraux.

YOGA

Les séances de yoga se déroulent dans l'école Jean Jaurès à la Petite Chapelle le Jeudi de 18 h à 19 h 30 (1/2 heure de relaxation - 1 heure de yoga) Si vous êtes stressée(e), si vous avez des problèmes de dos Venez nous rejoindre 250 F le trimestre pour les Montatairiens 300 F pour les extérieurs

Jumelage



MONTATAIRE à la Sängesfest de FINSTERWALDE



70 personnes de Montataire ont participé à la Sängesfest (fête des chanteurs et de la musique), les 23, 24, 25 avril 1996 à Finsterwalde (Allemagne).

Parmi ces personnes : Jean-Pierre Bosino, Maire de Montataire et Madame; Alain Poisot, adjoint au Maire et Madame; Mme Boubennec, conseillère municipale; Michel Roger, Président du comité de jumelage Montataire-Finsterwalde ainsi qu'une dizaine de personnes du comité; les musiciens de l'Harmonie Municipale de Montataire; les nageurs de l'Aquatic club inter-communal de Montataire.



L'Harmonie Municipale de Montataire, qui donna plusieurs concerts et participa au défilé de clôture, fut très appréciée du public et fit honneur à notre ville pendant ces 3 jours.

Bientôt 35 ans de jumelage

1997 marquera le 35^e anniversaire du jumelage entre Montataire et Finsterwalde.

En 1962, la guerre froide était une menace pour l'Europe et l'Allemagne au centre des tensions.

Les élus de Montataire d'alors, ont voulu contribuer à la détente et à la paix en jumelant la ville avec Finsterwalde en R.D.A., alors que celle-ci n'était pas reconnue par la France.

Par delà les frontières et les murs se tissèrent des liens d'amitié qui contribuèrent à faire reconnaître la R.D.A. par les autres puissances de l'Europe, à installer la détente et la paix.

Malgré les bouleversements politiques survenus à l'Est, les élus des deux villes ont décidé de poursuivre le jumelage.

Les échanges scolaires, sportifs, d'élus, de personnalités des deux villes se sont développés.

Les besoins de se rencontrer, d'échanger des idées, d'apprendre les uns des autres, de profiter des différences, animent les participants des deux villes.

En fait, développer l'amitié dans la paix, n'était-ce pas le but recherché en 1962 ?

Alors célébrons comme il se doit ce 35^e anniversaire dans l'amitié des populations de Finsterwalde et de Montataire.



Les jeunes nageurs de l'A.C.I.M. et ceux de Finsterwalde au départ d'une rencontre amicale dans ce magnifique bassin de 50 m. du stade nautique de Finsterwalde.



Johannès Wohmann, maire de Finsterwalde reçoit un cadeau confectionné par les musiciens de l'Harmonie Municipale de Montataire.



Jean-Pierre Bosino, maire de Montataire remet à une jeune nageuse et à l'entraîneur du club nautique Neptun 8, la coupe de l'A.C.I.M.



ts et parti-
ur à notre



'une
rique



e
e
l

10 jours en Palestine

Jumelage

Deiheshe, camp de réfugiés palestiniens, est jumelé depuis 1989 avec la ville de Montataire. Il se situe en Cisjordanie à quelques kilomètres de Bethléhem.

Après avoir organisé plusieurs manifestations et s'être adressé à différents organismes nous avons enfin réussi à trouver le financement à notre projet. Nous sommes donc partis à 10 (2 filles - 8 garçons) au mois d'août pour une durée de 10 jours dans l'enceinte même du camp.

Nous voulions ainsi affirmer notre soutien à la lutte du peuple palestinien pour la reconnaissance de ses droits et particulièrement ceux des réfugiés.

Le dépaysement fut total à tous points de vue : géographique, culturel et surtout relationnel.

Durant ces 10 jours passés au sein même des familles du camp, nous avons reçu une véritable leçon d'humilité, de solidarité, de courage et surtout d'espoir.

Nous avons réellement pris conscience des difficultés de la vie quotidienne de ce peuple :

- pas de tout-à-l'égout
- pas de réseaux routiers
- réquisitionnement de l'eau (c'est-à-dire que les Israéliens mettent main basse sur l'eau et la revendent 4 fois plus chère que pour les leurs)
- pas de structures ludiques pour les enfants (relativement nombreux)
- pas d'électricité dans «les rues» du camp (la nuit tombe à 18 h.)
- construction des maisons non achevée
- écoles insuffisantes
- clinique bondée
- manque de médicaments
- taux de chômage très élevé...

et pourtant une formidable envie de vivre.

Nous avons également pris contact avec des jeunes de l'Intifada, des responsables politiques (FATA, FPLP, OLP, le nouveau parti du peuple) et religieux palestiniens, le consulat français, les médias...

Nous souhaitons ainsi nous rendre compte de l'évolution et du respect des engagements d'Israël depuis les accords d'Oslo, c'est-à-dire concernant précisément :

- la question des prisonniers palestiniens
 - la colonisation israélienne
 - les conditions de vie des palestiniens
- Mais aussi de l'avenir du processus de paix et de son exclusion depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement

Il en résulte que :

- la condition des prisonniers ne s'améliore en aucun cas.

La torture est encore monnaie courante. Il y a énormément d'enfants, de femmes emprisonnés.

Exemple : lorsque nous y étions, Hassan, qui est un journaliste emprisonné depuis décembre 1995, devait sortir le 9 août 1996, tout le camp avait préparé son retour. Au moment de sa sortie de prison, les israéliens ont décrété qu'ils s'étaient trompés au niveau de la date.

De plus un paramètre a changé, l'autorité palestinienne devient aux yeux de la population complice des autorités israéliennes.

La colonisation israélienne se multiplie avec des réseaux routiers pour les relier. Les israéliens spolient les terres des palestiniens sans aucun scrupule pour pouvoir construire.

Les conditions de vie des palestiniens nous l'avons vu précédemment sont catastrophiques. Ces derniers sont en plus victimes de provocation incessante de la part des soldats israéliens.

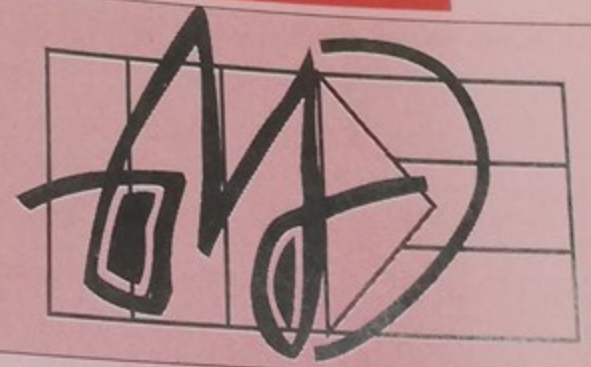
Pour citer quelques exemples qui me semblent tout à fait révélateurs :

- Jérusalem était interdite aux palestiniens du camp
- Hébron, où nous sommes allés, est au main de 400 colons israéliens et de 1500 soldats mis en place pour leur assurer toute protection.

Il faut savoir que la population des palestiniens est de 130.000, etc...

Et pourtant, ils ont une réelle confiance en l'avenir, ne remettant pas en question le processus de paix qui est pour eux la seule solution, le seul aboutissement.

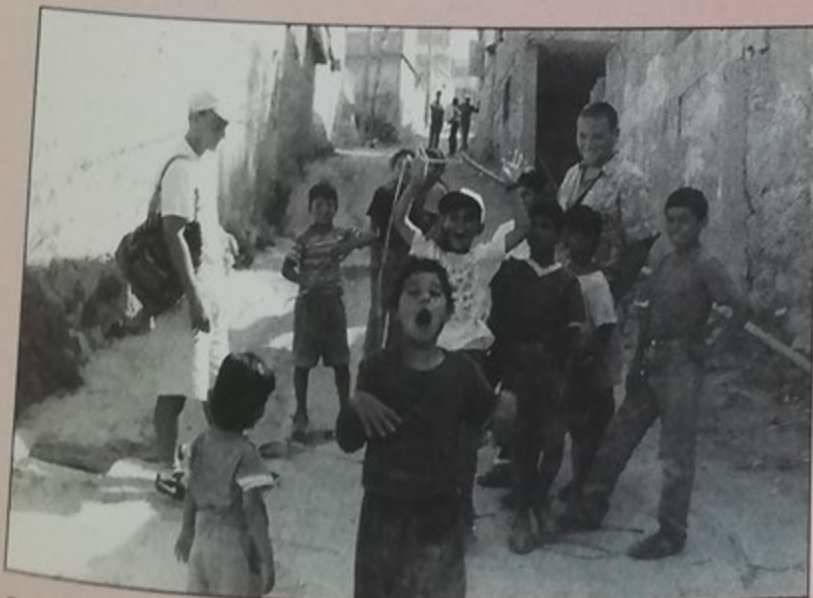
Néanmoins les derniers événements ont mis ce processus à rude épreuve. Pourra-t-il tenir encore longtemps ?



Faycal Huseini, responsable de la Maison d'Orient à Jérusalem avec la délégation de jeunes de Montataire



Porte de Damas à Jérusalem



Dans les rues de Deiheshe



Rue d'Hébron



TELETHON

Vous avez raison

6 ET 7 DÉCEMBRE

PARTICIPEZ LE SAMEDI 7 DÉCEMBRE

PLACE DE LA MAIRIE

de 10 h à 12 h 30

EXPOSITION VENTE DES DESSINS D'ENFANTS DES ECOLES

avec le défi de couvrir le devant de la place de la mairie avec les dessins (en cas de mauvais temps, le défi se fera dans la salle M. Coene).

de 10 h à 22 h

12 HEURES DE PETANQUE AVEC L'AMICALE BOULISTE

chaque participant fera un don au Téléthon. Qui s'offrira le challenge ?

de 17 h à 21 h

GUIRLANDE GEANTE AUTOUR DE LA PLACE AVEC LA VENTE D'AMPOULES ELECTRIQUES VENEZ LA PLACER VOUS MEME AVEC LA NACELLE !!

PISCINE

de 12 h à 19 h

ANIMATION NON STOP

ORGANISEE PAR L'AQUATIC CLUB INTERCOMMUNAL DE MONTATAIRE

12 h - 14 h Initiation au canoë kayak

14 h - 15 h Sport collectif

15 h - 16 h Parcours

16 h - 18 h Relais des adhérents de l'ACIM

18 h - 19 h Passage de diplômes

CHATEAUX GONFLABLES

BUVETTE Un don pour le Téléthon sera demandé pour chaque participation.



Les résultats sont là.

Mariage 1900



Un événement à Montataire